



RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00016

Numéro SIREN : 440 569 143

Nom ou dénomination : 3 D BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2013 sous le numéro de dépôt 1768

« SOCIETE 3 D BOIS »

SAS au capital de 270 500 euros

37 rue de Fruges
62650 HERLY

Greffé du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° J3 A 1368

du 21 MAI 2013

RCS Boulogne s/M
N° Réf. : 023 16

RCS BOULOGNE SUR MER : 440 569 143

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS RELATIF A L'APPORT EN NATURE EN FAVEUR DE LA SOCIETE 3 D BOIS REPRESENTE PAR DES TITRES DETENUS PAR MESSIEURS PATRICK LAVOGEZ, ABEL LAVOGEZ, EMMANUEL LAVOGEZ ET GREGOIRE CARLU

Monsieur,

Par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} octobre 2012, j'ai été désigné en qualité de Commissaire aux Apports dans le cadre d'un apport en nature effectué par Messieurs Patrick LAVOGEZ, Abel LAVOGEZ, Emmanuel LAVOGEZ et Grégoire CARLU en faveur de la Société 3D BOIS.

Au terme de l'article L. 225-147 du Code de Commerce : « en cas d'apport en nature ou de stipulation d'avantages particuliers, un ou plusieurs Commissaires aux Comptes sont désignés à l'unanimité des actionnaires... Ces actionnaires apprécient, sous leur responsabilité, la valeur des apports en nature et les avantages particuliers. Leur rapport est mis à la disposition des actionnaires dans les conditions déterminées par décret... ».

A ce sujet l'article R. 225-136 du Code de Commerce stipule que ledit rapport « est tenu au siège social, à la disposition des actionnaires, huit jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale ». Il est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les mêmes délais (cf. article 51 du décret n° 84-406 du 30 mai 1984).

Ledit article se réfère à celui du Code de Commerce (R. 225-8) en ce qui concerne le contenu du rapport qui :

- Décrit chacun des apports,
- Indique quel mode d'évaluation a été adopté et pourquoi il a été retenu,
- Affirme que la valeur des apports correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Ce rapport a pour but de rendre compte de la mission impartie conformément à la Norme 7-101 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative au Commissariat aux Apports. Cette norme précise : « L'objectif du rapport est d'éclairer les actionnaires ou les associés sur la nature des apports, les méthodes d'évaluation retenues et l'appréciation faite par le commissaire aux apports, afin que ceux-ci disposent d'éléments objectifs pour prendre leur décision lors de l'Assemblée... La mission du Commissaire aux Apports a pour objectif final d'apprécier que la valeur des apports n'est pas surévaluée et, le cas échéant, d'apprécier les avantages particuliers stipulés ».

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la norme précitée de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer d'une part, que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés. L'actif apporté est mentionné pages 8 et 9 du contrat d'apport.

En ce qui concerne les responsabilités respectives des intervenants à l'opération et du Commissaire aux Apports, il convient de se reporter, notamment, aux articles L. 242-2 et 242-5 du Code de Commerce.

Le présent rapport se compose de trois parties :

- I. Présentation de l'opération et description des apports
- II. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- III. Conclusion à laquelle nous conduisent nos diligences

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. La présentation de l'opération

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration interne, nécessitée pour l'obtention et la mise à disposition de financements entre les sociétés « LAVOGEZ FRERES », « MENUISERIE DE LA LYS », « MENUISERIE DU HAUT PAYS », « SCIERIE DU HAUT PAYS » et « 3 D BOIS ».

1.2. Nature juridique

Il s'agit de l'apport de :

- 85 parts sociales sur les 800 parts sociales de la société « LAVOGEZ FRERES », société à responsabilité limitée au capital de 320 000 euros dont le siège social est sis à HERLY (62650), 37 rue de Fruges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 330 541 251 dont l'objet social tel qu'indiqué dans ses statuts est « la fabrication, la vente, et l'installation d'escaliers, de cuisines et de meubles, l'entreprise de menuiseries... ».
- 345 parts sociales sur les 1 500 parts sociales de la société « SCIERIE DU HAUT PAYS » société à responsabilité au capital de 150 000 euros dont le siège social est sis à HERLY (62650), 37 rue de Fruges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 489 736 157 dont l'objet social tel qu'indiqué dans ses statuts est « négoce et transformation de bois de pays exotiques et produits dérivés... ».
- 585 parts sociales sur les 1 500 parts sociales de la société « MENUISERIE DE LA LYS », société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros dont le siège social est sis à AIRE SUR LA LYS (62120), 48 Route de Mametz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 440 715 993 dont l'objet social tel qu'indiqué dans ses statuts est « la fabrication et le négoce de menuiserie à usage d'habitation ou industriel, la pose de toute menuiserie ».
- 810 parts sociales sur les 1 510 parts sociales de la société « MENUISERIE DU HAUT PAYS », société à responsabilité limitée au capital de 57 380 euros dont le siège social est sis à HERLY (62650), 37 rue de Fruges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 394 622 625 dont l'objet social tel qu'indiqué dans ses statuts est « la fabrication de menuiseries à usage d'habitation ou industriel, la pose de toute menuiserie ».

1.3. Les apporteurs

Ils sont représentés par Messieurs :

- Patrick LAVOGEZ,
- Abel LAVOGEZ,

- Emmanuel LAVOGEZ,
- Grégoire CARLU.

1.4. La société bénéficiaire des apports

La société bénéficiaire des apports sera la Société « 3 D BOIS ». Cette S.A.S. a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 440 569 143.

Son siège social est situé 37 rue de Fruges à HERLY (62650).

Son capital social s'élève à 270 500 euros. Elle a pour objet « la prise de participation, la gestion de services, la gestion de la trésorerie... ».

2. La nature, l'évaluation, la rémunération des apports et la stipulation éventuelle d'avantages particuliers

2.1. La nature des apports

- 85 parts sociales sur les 800 parts sociales de la SARL « LAVOGEZ FRERES »
- 585 parts sociales sur les 1 500 parts sociales de la SARL « MENUISERIE DE LA LYS »
- 810 parts sociales sur les 1 510 parts sociales de la SARL « MENUISERIE DU HAUT PAYS »
- 345 parts sociales sur les 1 500 parts sociales de la « SCIERIE DU HAUT PAYS »

2.2. L'évaluation

Nature et montant par apporteur :

La valeur des titres a été arrêtée conventionnellement à 376 954 euros, à savoir :

Par Monsieur Patrick LAVOGEZ :

- 26 parts de la Société « LAVOGEZ FRERES » évaluées globalement à :28 335 €
- 455 parts de la Société « MENUISERIE DE LA LYS » évaluées globalement à :83 365 €
- 750 parts de la Société « MENUISERIE DU HAUT PAYS » évaluées globalement à :117 023 €
- 345 parts de la Société « SCIERIE DU HAUT PAYS » évaluées globalement à :50 750 €

Par Monsieur Abel LAVOGEZ :

- 29 parts de la Société « LAVOGEZ FRERES » évaluées globalement à :31 605 €
- 30 parts de la Société « MENUISERIE DU HAUT PAYS » évaluées globalement à :4 681 €

Par Monsieur Emmanuel LAVOGEZ :

- 30 parts de la Société « LAVOGEZ FRERES » évaluées globalement à :32 695 €
- 30 parts de la Société « MENUISERIE DU HAUT PAYS » évaluées globalement à :4 681 €

Par Monsieur Grégoire CARLU :

- 130 parts de la Société « MENUISERIE DE LA LYS » évaluées globalement à :23 819 €

Les critères d'évaluation adoptés :

Les titres apportés ont été évalués à la valeur réelle.

2.3. L'évaluation

Valeur de l'apport net de tout passif376 954 €

Nombre d'actions de la société par actions simplifiée « 3D BOIS » à émettre pour rémunérer l'apport des 1 825 parts sociales :1 166 actions

Montant de l'augmentation de capital : 1 166 actions x 100 euros soit116 600 €

Prime d'émission dégagée :260 354 €

Le capital social de la société « 3D BOIS » serait ainsi porté de 270 500 à 387 100 €

En rémunération des apports ci-dessus, il est attribué à :

- Monsieur Patrick LAVOGEZ, 865 actions en pleine propriété de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées représentant une valeur globale de 86 500 €
- Monsieur Abel LAVOGEZ, 112 actions en pleine propriété de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées représentant une valeur globale de 11 200 €
- Monsieur Emmanuel LAVOGEZ, 116 actions en pleine propriété de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées représentant une valeur globale de 11 600 €
- Monsieur Grégoire CARLU, 73 actions en pleine propriété de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées représentant une valeur globale de 7 300 €.

2.4. Les avantages particuliers stipulés

Il n'y en a pas de prévu.

II. DILIGENCES COMPTABLES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

1. Les diligences

1.1. Les entretiens et les documents utilisés

Nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec les dirigeants des sociétés concernées par la présente opération ainsi qu'avec leurs conseils, avocat et expert-comptable, tant pour prendre connaissance de son contexte général que des modalités envisagées sur les plans comptable, juridique et fiscal.

Nous avons pris connaissance du projet de traité d'apport.

Pour effectuer nos diligences, nous nous sommes fait communiquer pour chaque société :

- Les statuts,
- Les K bis,
- L'état des inscriptions et privilèges,
- Les comptes sociaux au 30 juin 2012 des sociétés concernées.

1.2. Le contrôle physique et juridique de la réalité des apports

Le contrôle physique de la réalité des apports :

Ce contrôle est matériellement sans objet.

Le contrôle juridique de la réalité des apports :

Nous nous sommes assurés que Messieurs Patrick LAVOGEZ et Abel LAVOGEZ, Emmanuel LAVOGEZ et Grégoire CARLU étaient bien propriétaires des parts sociales apportées.

1.3. L'analyse de la pertinence de la valeur des titres de société propose dans le contrat d'apport

Les titres apportés ont été évalués à la valeur réelle retraitée des plus-values latentes sur les matériels et des moins-values latentes sur les stocks et comptes clients.

Il en résulte les valeurs suivantes :

- Société « LAVOGEZ FRERES » :.....	871 857 €
- Société « MENUISERIE DE LA LYS » :.....	274 826 €
- Société « MENUISERIE DU HAUT PAYS » :.....	235 606 €
- Société « SCIERIE DU HAUT PAYS » :.....	220 657 €

Les plus-values latentes sur la valeur vénale retenue des matériels correspondent à la valeur d'estimation de l'expertise qui a été effectuée par le Cabinet BRAEM.

Les moins-values latentes sur les stocks et comptes clients 719 000 qui ressortent de notre audit des sociétés concernées (voir annexe).

1.4. L'examen de l'évolution des apports pendant la période de rétroactivité

La période de rétroactivité s'entend de la période comprise entre la date d'effet de l'opération et celle de sa réalisation définitive.

Les informations qui m'ont été communiquées ne remettent pas en cause la valeur proposée dans le contrat d'apport.

1.5. La vérification jusqu'à la date du rapport de l'absence des faits ou d'événements

Nous avons été informés que cette hypothèse ne s'était pas produite et nous nous en sommes assurés.

2. L'appréciation

Notre appréciation ne comporte aucune observation autres que celles énoncées dans notre analyse de la pertinence de la valeur des titres telle qu'exprimée ci-dessus.

III. CONCLUSION

D'une part et en conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 376 954 € n'est pas surévaluée.

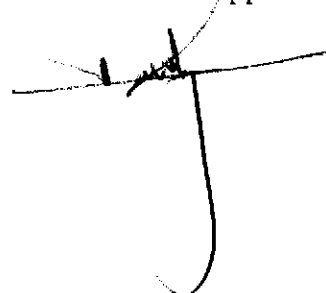
Elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société de 116 600 € bénéficiaire des apports, augmenté d'une prime d'apport de 260 354 €.

D'autre part, il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Fait à SAINT MARTIN BOULOGNE,
le 20 avril 2013

Daniel PARENTY
Commissaire aux Comptes

Inscrit près de la Cour d'Appel de Douai



LAVOGEZ

ACTIF			PASSIF	
	NET	RETRAITEMENTS	VALEUR VENAL	
Imm incorporels	191 864,00		191 864,00	
Fonds commercial	1 524,00		1 524,00	
construction	33 055,00		33 055,00	
matériel	86 428,00	360 000,00	446 428,00	
Immo FI				
participations évaluées par équivalence	12 118,00		12 118,00	
autres imm FI	24 676,00		24 676,00	
TOTAL IMMO	349 665	360 000	709 665,00	capitaux propres
<u>STOCK</u>				871 857,00
matières premières	799 002,00	-50 000,00	749 002,00	689 090,00
en-cours	237 360,00	-30 000,00	207 360,00	
produits inter finis	197 069,00		197 069,00	
Actes s/cde	5 681,00		5 681,00	
clients	1 102 912,00	-250 000,00	852 912,00	
douteux	-28 378,00	-30 000,00	-58 378,00	
autres créances	109 282,00		109 282,00	
disponibilités	215 780,00		215 780,00	
CCA	22 941,00		22 941,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 661 649,00	360 000,00	2 301 649,00	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIF	3 011 314,00	0,00	3 011 314,00	TOTAL PASSIF
				1 450 369,00
				3 011 316,00

MENUISERIE DE L'ALYS

ACTIF				PASSIF		
	NET	RETRAITEMENTS	VALEUR VENAL		NET	VENALE
Imm incorporels	8 345,00		8 345,00			
Fonds commercial	23 000,00		23 000,00			
construction	4 825,00		4 825,00			
matériel	94 752,00	124 000,00	218 752,00			
Immo FI						
participations évaluées par equivalence						
autres imm FI	5 097,00		5 097,00			
TOTAL IMMO	136 019	124 000	260 019,00	capitaux propres	274 826,00	274 826,00
<u>STOCK</u>				autres fonds propres	246 608,00	
matières premières	224 695,00	-40 000,00	184 695,00			
en-cours	196 250,00	-20 000,00	176 250,00			
produits inter finis	26 520,00		26 520,00			
Actes s/cde	672,00		672,00			
clients	324 762,00	-64 000,00	260 762,00			
doutaux						
autres créances	10 240,00		10 240,00			
disponibilités	8 521,00		8 521,00			
CCA	3 494,00		3 494,00			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	795 154,00	-124 000,00	671 154,00	TOTAL DETTES	409 737,00	
TOTAL ACTIF	931 173,00	0,00	931 173,00	TOTAL PASSIF	931 171,00	

MENUISERIE DU HAUT PAYS

ACTIF				PASSIF	
	NET	RETRAITEMENTS	VALEUR VENAL	NET	VENALE
Imm incorporels	126 848,00		126 848,00		
Fonds commercial	2 571,00		2 571,00		
construction	29 159,00	40 841,00	70 000,00		
matériel	131 848,00	158 152,00	290 000,00		
Immo FI					
participations évaluées	27 825,00		27 825,00		
par equivalence	5 431,00		5 431,00		
autres imm FI					
TOTAL IMMO	323 682	198 993	522 675,00	capitaux propres	226 613,00
STOCK				autres fonds propres	528 303,00
matières premières	248 565,00		248 565,00		
en-cours	488 691,00		488 691,00		
Actes s/cde	11 472,00		11 472,00		
clients	383 893,00	-110 000	273 898,00		
douteux	-8 432,00	-80 000,00	-88 432,00		
autres créances	125 242,00		125 242,00		
disponibilités	8 475,00		8 475,00		
CCA	4 233,00		4 233,00		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 262 144,00	-190 000,00	1 072 144,00	TOTAL DETTES	830 910,00
TOTAL ACTIF	1 585 826,00	8 993,00	1 594 819,00	TOTAL PASSIF	1 585 826,00

SCIERIE DU HAUT PAYS

ACTIF				PASSIF		
	NET	RETRAITEMENTS	VALEUR VENAL		NET	VENALE
construction	37 723,00		37 723,00			
outillage	94 317,00	40 000,00	134 317,00			
autres matériels	24 076,00		24 076,00			
avances et acomptes	7 305,00		7 305,00			
autres participations	15,00		15,00			
TOTAL IMMO	163 436	40 000	203 436,00	capitaux propres	225 657,00	220 657,00
<u>STOCK</u>				autres fonds propres	54 847,00	
matières premières	34 609,00		34 609,00			
produits inter finis	442 396,00	-40 000,00	402 396,00			
clients	159 648,00	-5 000,00	154 648,00			
douteux	-909,00		-909,00			
autres créances	8 258,00		8 258,00			
disponibilités	6 444,00		6 444,00			
CCA	6 723,00		6 723,00			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	657 169,00	-45 000,00	612 169,00	TOTAL DETTES	540 102,00	
TOTAL ACTIF	820 605,00	-5 000,00	815 605,00	TOTAL PASSIF	820 606,00	